

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-11-091

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le seize novembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE DE QUARTIER – 4 RUE DU 8 MAI 1945 – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20231116-2023-11-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

Le 13 juin 2023, la commune de Saint Marcellin en Forez, en partenariat avec Loire Forez Agglomération (LFA), a mis en place un site de compostage sur le parking de la salle Bernard Rouby, 4 rue du 8 mai 1945.

Le site est installé afin de composter les biodéchets (les restes de préparation de repas tels que les épluchures de fruits et légumes...), des foyers résidant à proximité.

Il convient de définir les modalités de création et de suivi de ce site de compostage par convention (description du site, localisation, les modalités d'apport de structurant, l'utilisation du matériel, les déchets autorisés, le rôle des acteurs, les référents communaux de site, les formations ...).

La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter de la date de signature.

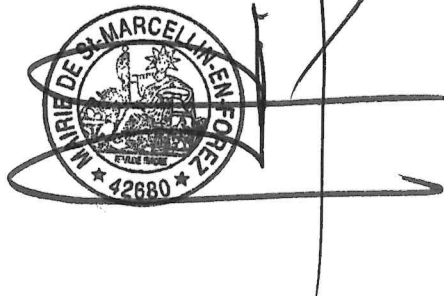
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

- Approuve la convention de partenariat à intervenir avec Loire Forez Agglomération, d'une durée de 3 ans, pour la mise en place d'un site de compostage situé sur le parking de la salle Bernard Rouby, 4 rue du 8 mai 1945.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

#### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 NOVEMBRE 2023

**Le Maire,  
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance  
Marie-Pierre SEON**